

**Délibération du Conseil d'Administration n° 34-22
Séance du lundi 17 octobre 2022**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 17 octobre 2022 à 14h30 en présentiel au 2 Boulevard de l'Oise à Cergy-Pontoise et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente – <i>En présentiel</i>
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président – <i>A distance</i>
M. Patrick BAQUIN	Administrateur – <i>En présentiel</i>
Mme Josette BEGUIN	Administratrice – <i>En présentiel</i>
M. Daniel BLANC	Administrateur – <i>En présentiel</i>
Mme Odile DROUILLY	Administratrice – <i>A distance</i>
Mme Sabrina ECARD	Administratrice – <i>En présentiel</i>
M. François HANET	Administrateur – <i>En présentiel</i>
M. Raoul JOURNO	Administrateur – <i>En présentiel</i>
Mme Dominique NEVEU	Administratrice – <i>En présentiel</i>
M. Christophe NOELETTE	Administrateur – <i>A distance</i>
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice – <i>A distance</i>
M. Alexandre PUEYO	Administrateur – <i>En présentiel</i>
M. Harry ROCK	Administrateur – <i>A distance</i>
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur – <i>A distance</i>
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur – <i>A distance</i>
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice – <i>En présentiel</i>

17 présents

Absents – excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadia METREF	Administratrice, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine CAVECCHI
M. Ramzi ZINAOU	Administrateur, ayant donné pouvoir à M. Alexandre PUEYO
M. Georges MOTHRON	Administrateur, ayant donné pouvoir à M. Xavier HAQUIN
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice, ayant donné pouvoir à Mme Sabrina ECARD

4 absents ayant donné pouvoir

Absent

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

1 absent

Direction/Service : Direction Générale Adjointe Pôle Ressources

Objet : VETHEUIL - MARPA sise 15 rue de Montrond à VETHEUIL

Vu l'article R 421-16. 9° du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Val d'Oise Habitat à entrer en négociation avec l'association de la MARPA pour parvenir à un protocole d'accord transactionnel sous réserve du respect des arbitrages suivants :
- Proposition d'indemnisation à hauteur de 278 306 € maximum.
 - Refus des contre-propositions formulées par l'association de la MARPA à l'exception de celle relative au remboursement des frais d'expertise et d'avocat sur justificatifs à hauteur de 32 749 € maximum.
 - Régularisation de la totalité des loyers impayés par l'association de la MARPA.
 - Formalisation du protocole subordonnée à un transfert de la MARPA par la fin anticipée du bail à construction dans les 18/24 mois au maximum à compter de la signature du protocole avec reprise des prêts contractés par VAL D'OISE HABITAT dans le cadre de l'opération et règlement par la CCVVS d'une « soule » de 150 904 € en faveur de VAL D'OISE HABITAT.

Approuvé à la majorité des élus

Vote contre :
M. Daniel BLANC

Abstentions :
Mme Josette BEGUIN
M. Harry ROCK
Mme Sandra YAKOWENKO

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI